



## ACCUEIL PERISCOLAIRE REGLEMENT INTERIEUR

Tel: 04 79 87 29 42

### PREAMBULE

Le service de garderie est un service **périscolaire**.

Par conséquent, il est réservé aux parents se trouvant dans l'impossibilité d'assurer la garde de leur enfant hors des périodes d'ouverture de l'école pour des raisons professionnelles.

La capacité d'accueil de la garderie étant limitée, pour des raisons de sécurité, seront admis exclusivement :

- les enfants dont les deux parents travaillent avec des horaires incompatibles avec les horaires scolaires ou les enfants vivant dans une famille monoparentale.

D'une manière occasionnelle, si la capacité d'accueil le permet, seront admis les enfants dont les parents se trouvent momentanément empêchés d'assurer leur garde en raison de leur activité professionnelle.

Dans ce cas, un service facturé à la 1/2h est mis en place.

Le gestionnaire de l'accueil périscolaire s'engage à ne pas avoir vocation essentielle de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et à ne pas exercer de pratique sectaire.

### I FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Il est ouvert les jours d'école du 4 septembre 2017 au 06 juillet 2018.

*Horaires:*

JOURS	Matin	Soir garderie	
	6h45 à 8h50	16h à 16h15	17h15 à 18h30
Lundi	X	X	X
Mardi	X	X	X
Mercredi	X		
Jeudi	X	X	X
Vendredi	X	16h 18h30	

Ces horaires sont impératifs.

**La veille des vacances scolaires la garderie fermera à 17h30.**

*Fonctionnement:*

Pour **les enfants fréquentant l'accueil périscolaire de midi et du soir** **les parents** doivent **obligatoirement** cocher les tableaux d'inscription à l'entrée de la garderie.

Prévoir un vêtement de pluie, une casquette, une boîte de mouchoirs et pour les maternelles des lingettes.

*Enfants de maternelle:*

Ils doivent obligatoirement être propres.

En l'absence des parents aux heures de sortie de l'école, l'enseignant confiera l'enfant à la responsable de l'accueil, le temps de présence sera facturé aux parents à la 1/2h.

**TOUT ENFANT DOIT ETRE ACCOMPAGNE JUSQU'A LA RESPONSABLE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE.**

**II PAIEMENT:**

*Tarifs:*

Accueil périscolaire

**Tarifs**

	<b>Tarif A Quotient de 0 à 700 €</b>	<b>Tarif B Quotient supérieur à 701 €</b>
Forfait 1 enfant	44 €	53 €
Forfait 2 enfants	86€	97 €
Forfait 3 enfants	120€	135 €
Forfait 4 enfants	145 €	165 €
La ½ h de garde	0.80 €	1 €

Le tarif du ticket de cantine pour les familles au forfait est de 3,65 € (au lieu de 5,45 €) soit 1,80 € par repas pris sur le forfait.

Le règlement du forfait de la garderie est effectué le 1<sup>er</sup> de chaque mois (si cette date n'est pas respectée, votre enfant ne sera pas accepté).

Les tickets de garderie à la ½ h sont à acheter à l'avance auprès de la personne responsable le **1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois de 7h30 à 9h30 conformément au calendrier ci-joint.**

Pas de vente en juillet.

La vente des tickets a lieu à l'algéco.

L'enfant ne sera pas accepté à la garderie si la famille n'a plus de ½ heure, les parents doivent demander régulièrement le solde de leur compte garderie auprès de la responsable.

Le règlement de la garderie peut se faire :

- par prélèvement
- par chèque
- en espèces

Les paiements par chèque sont à libeller à l'ordre du **Trésor Public**.

**Il est toutefois vivement conseillé d'opter pour le prélèvement.**

**En cas de règlement en espèce, la personne responsable du service n'acceptera en aucun cas des espèces de la part des enfants.**

Fait à BRENS le 30 août 2017

Le Maire

Jean-Marc PAÏTA